

**PROCES-VERBAL DU REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 21 MAI 2015
A LA MAISON DES ASSOCIATIONS-SALLE DES FETES DE LA MADELEINE DE NONANCOURT**

Date de convocation : 11 Mai 2015

*Membres en exercice ayant pouvoir délibératif : 28
Membres en exercice ayant pouvoir consultatif : 9*

*Votants - pouvoir délibératif : 24 (17 titulaires – 6 suppléants ayant un pouvoir – 1 titulaire ayant un pouvoir)
Votants - pouvoir consultatif : 6 (6 présents)*

L'an deux mil quinze le 21 mai à 18 heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à la Salle des Fêtes-Maison des Associations de la Madeleine de Nonancourt, sous la présidence de Madame Michèle ROUVEIX, Présidente.

Présents :

- Communauté de Communes de la Porte Normande : *Titulaires : M. Cochon, M. Confais, M. Jennat, Mme Loust, M. Masson - Suppléants : M. Albenque, M. Jean-Pierre Morel*
- Communauté de Communes du Pays de Verneuil-sur-Avre : *Titulaires : M. Auger, M. Jean-Etienne Morel, M. Petitbon, M. Rivemale - Suppléants : Mme Clough Jacques, M. Samon*
- Communauté de Communes du Canton de Breteuil-sur-Iton : *Titulaires : M. Brault, M. Henras – Suppléant : Mme Dumez*
- Communauté de Communes du Pays de Damville : *Titulaires : Mme Bonnard, M. Boulogne, M. Dorge, Mme Sevin*
- Communauté des Communes Rurales du Sud de l'Eure : *Titulaires : M. Colleu, Mme Rouveix - Suppléant : M. Dufour*
- Conseil de Développement : *M. Costes, Mme Henras, Mme Lenormand, M. Morgoun, M. Rabartin, M. Rami*

Absents ayant donné leur pouvoir :

- Communauté de Communes de la Porte Normande : *Titulaires : M. Boreggio à M. Jean-Pierre Morel, M. Cissey à M. Albenque*
- Communauté de Communes du Pays de Verneuil-sur-Avre : *M. François à Mme Clough Jacques, M. Souchay à M. Samon*
- Communauté de Communes du Canton de Breteuil-sur-Iton : *Mme Leray à Mme Dumez*
- Communauté des Communes Rurales du Sud de l'Eure : *M. Fleury à Mme Rouveix, M. Hervieu à M. Dufour*

Absents :

- Communauté de Communes de La Porte Normande : *Suppléants : Mme Bonnard, M. Etienne Colleu,*
- Communauté de Communes du Pays de Verneuil-sur-Avre : *Suppléant : M. Perron*
- Communauté de Communes du Canton de Breteuil-sur-Iton : *Titulaires : M. Cheron, M. Louvard - Suppléant : M. Pinchon*
- Communauté de Communes du Pays de Damville : *Titulaire : M. Romero - Suppléants : M. Galichon, Mme Reber*
- Communauté des Communes Rurales du Sud de l'Eure : *Titulaire : M. Garrigues - Suppléant : M. Veit*
- Conseil de Développement : *Mme Auffret, M. Leprevost, M. Varigault*

Secrétaire de séance : *M. Jean- Etienne Morel*

Etaient également présents:

M. Aubert (directeur), M. Cambefort (chargé de mission), Mme Vavasseur (assistante administrative)

Adoption d'un nouveau règlement intérieur

Suite à la modification des statuts du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton visant à modifier sa personne morale de « Syndicat Mixte » en « PETR- Pôle d'Equilibre Territorial et Rural », **Michèle ROUVEIX (présidente)** fait part d'un nouveau projet de règlement intérieur modifiant les articles suivants :

- **l'article 1** en rajoutant « la Région ou le Département »,
- **l'article 3** en rajoutant « Les convocations sont adressées systématiquement aux délégués suppléants »,
- **l'article 6** en rajoutant « En l'absence de délégué suppléant, les délégués titulaires pourront être porteurs d'un seul mandat »,
- **l'article 14** en modifiant « En cas de vacance, pour décès, démission ou toute autre cause, la Communauté de Communes concernée pourvoit au remplacement de son représentant dans un délai de 3 mois (~~1 mois~~).
- **L'article 17** en rajoutant « Les propositions des commissions sont soumises à l'examen du Bureau ou du Comité Syndical ».

Cf. document de travail remis en séance pour plus d'informations.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Création du service d'instruction des actes d'urbanisme : point d'état d'avancement, adoption d'un budget annexe, ouverture des postes d'instructeurs,...

Suite à la modification des statuts du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton visant à permettre à celui-ci « *d'instruire les autorisations d'urbanisme pour le compte des communes situées à l'intérieur de son périmètre dans le cadre de l'article R423-15 du code de l'urbanisme* », **Michèle ROUVEIX** fait un point sur l'état d'avancement de la création du service d'instruction des actes d'urbanisme. Elle relate ainsi les points suivants :

- Présentation et échanges avec les 25 communes concernées par le service d'instruction des actes d'urbanisme,
- Recrutement de l'équipe d'agents instructeurs,
- Signature des conventions de partenariat avec les communes,
- Ouverture du service d'instruction des actes d'urbanisme,
- Mise en route du « compagnonnage » (tutorat) par les agents de la DDTM de l'Eure,

Cf. document de travail remis en séance pour plus d'informations.

Puis, **Michèle ROUVEIX** cède la parole à **Michel COCHON (vice-président en charge des finances et du personnel)** qui présente 2 projets de délibérations :

- Création de 2 postes d'instructeurs :

1 poste serait créé dans le cadre d'un détachement d'un fonctionnaire de la Fonction Publique de l'Etat, et 1 poste serait créé dans le cadre d'une mise à disposition d'un agent qualifié en urbanisme de la Mairie de Verneuil sur Avre,

Les 2 emplois seraient à temps complet à terme. Le 2^{ème} poste serait engagé dans un 1^{er} temps sur la base d'un 0.4 équivalent temps plein (14 h 00 hebdomadaires), et évoluerait par la suite. De plus, l'assistante administrative actuelle du PETR du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton interviendrait en appui des 2 agents concernés.

- Création et vote d'un budget annexe :

Suite à une demande répétée de communes lors des réunions d'informations, il a été décidé de créer un budget annexe relatif à l'instruction des actes d'urbanisme. Il devra être exécutoire à compter du 1^{er} juillet 2015. La proposition de budget a été évaluée à hauteur de 60 150 € en dépenses et recettes de fonctionnement et 18 000 € en dépenses et recettes d'investissement – soit un total de dépenses et de recettes de 78 150 €. *Cf. document de travail remis en séance pour plus d'informations.*

Les 2 propositions sont adoptées à l'unanimité.

Patrick BRAULT (vice-président en charge des programmes européens) présente une série d'éléments d'informations sur les perspectives d'une candidature du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton au programme européen LEADER 2016/2020 – à savoir :

- Les points méthodologiques et règlementaires,
- Les étapes de la candidature,
- La pertinence d'axer la candidature sur le SCOT – Schéma de Cohérence Territoriale,
- Les conditions d'éligibilité et le calendrier,
- Les priorités régionales,
- Les orientations du SCOT ayant été pré-envisagées lors de réunions de concertation préalables (Bureau des élus, Bureau du Conseil de Développement, Commission SCOT),
- Le mode de gouvernance envisagé,
- La méthode de travail proposée.

Cf. 2 documents de travail (note sur les éléments de candidature + tableau d'analyse des orientations du SCOT) remis en séance pour plus d'informations.

Puis, il est engagé une concertation avec les membres du Comité Syndical sur les 2 points particuliers suivants :

1. Les orientations du SCOT ayant été pré-envisagées lors de réunions de concertation préalables

en matière de préservation et d'amélioration du cadre de vie

- revitalisation des centres bourgs via notamment la réhabilitation des bâtiments anciens
- densification par l'utilisation des friches et dents creuses
- développement d'une offre de logement plus adaptée pour les jeunes et les personnes âgées
- maintien du patrimoine bâti remarquable
- amélioration des conditions de déplacement, que ce soit par l'amélioration de l'offre de transport existante ou l'instauration de pratiques nouvelles pour le territoire (aire de covoiturage, transport à la demande...)
- action en faveur de l'installation de professionnels de santé

en matière de dynamiques économiques

- renforcement et création des filières de circuits courts, notamment dans le domaine alimentaire (approvisionnement des cantines scolaires, marchés de producteurs, magasins de producteurs)
- accroissement du potentiel touristique en développant des offres d'hébergement plus adaptées (chambres d'hôte, campings résidentiels...)

2. Le mode de gouvernance envisagé

Création d'un Comité LEADER de 24 membres :

- 10 élus : 1 binôme (titulaire-suppléant) par intercommunalité : 1 représentant d'une commune urbaine, 1 d'une commune rurale (au sens du SCoT)
- 12 à 14 membres du privé :

3 binômes répondant à la problématique de l'accueil sur le territoire par le prisme de l'environnement, le patrimoine, le social (englobant l'éducation, la culture, la jeunesse)

3 binômes en lien avec les activités développant le territoire : l'industrie-artisanat-commerce, l'agriculture, le tourisme

1 un binôme qualifié d'« expert », c'est-à-dire constitué de personnes ayant agi pour le Pays mais n'ayant plus de responsabilité (par exemple les anciens président du Pays et du conseil de développement) ou ayant une expérience professionnelle avec les programmes européens et/ou 1 binôme « jeunes », c'est-à-dire constitué de jeunes adultes ou proches de l'être, comme des lycéens (le territoire comptant 2 lycées)

Suite à cette présentation plus détaillée des 2 propositions soumises à concertation :

Serge MASSON suggère de considérer davantage l'orientation n°19 « *Connecter les éléments de biodiversité par la mise en place de voies douces ou la plantation de haies, voire la création de nouveaux bosquets* » dans la mesure où c'est une orientation reprise quasi-systématiquement dans l'élaboration des PLU des communes.

Philippe MORGOUN signale que l'orientation n°21 « *Accueillir une exploitation agricole de proximité pour la cueillette, le maraîchage de vente directe* » est en forte cohérence avec l'orientation n°27 « *Création et renforcement des filières de circuits courts : approvisionnement des cantines scolaires, magasins de producteurs...* » déjà fortement envisagée.

Colette BONNARD souhaiterait que l'orientation n°32 « *Valorisation des déchetteries et sensibilisation de la population au tri et au recyclage des déchets* » soit également reconsidérer de manière prioritaire dans la mesure où elle correspond à un fort enjeu des communautés de communes à ce jour. Néanmoins, un large débat s'est engagé sur les initiatives opportunes ou pas à mener en la matière (efficacité des actions, objectifs raisonnables et/ou réalistes des actions,...). Il sera donc nécessaire de bien cibler les actions à retenir le cas échéant.

Manuel RAMI regrette que le champ d'action de la « culture » ne soit pas du tout intégré dans les orientations proposées. *Il lui est répondu que les orientations pré-envisagées doivent nécessairement découler d'une stratégie initiale ; or la stratégie initiale du SCOT n'intègre pas de manière explicite ce champ d'action. Il pourrait être préjudiciable de s'écarter trop souvent de la stratégie du SCOT avec le risque de perdre de la « cohérence » dans les axes stratégiques de la candidature.*

La proposition sur le mode de gouvernance n'a pas fait l'objet de remarques particulières.

Informations et questions diverses : Contrat de Pays avec la Région Haute-Normandie et le Département de l'Eure, Schéma de Cohérence Territoriale, délibérations sur le fonctionnement administratif et financier,....

- Contrat de Pays avec la Région Haute-Normandie et le Département de l'Eure

Michèle ROUVEIX rend compte des 1ers retours d'informations donnés par les services de la Région Haute-Normandie et du Département de l'Eure, à savoir :

- La faisabilité opérationnelle des projets devra être clairement démontrée : capacité réelle d'autofinancement, procédure de mise en œuvre bien identifiée, maturité du projet qui ne doit pas être une simple idée,...
- Quelques demandes de précision sur certains projets : aménagement d'une entrée de bourg à Breteuil sur Iton - aménagement de la vélo-route de la vallée d'Avre - création d'une Maison de Santé à Tillières sur Avre
- Des projets jugés comme singuliers (pas présentés sur d'autres territoires) feront l'objet d'un arbitrage lors de la négociation finale de la programmation : aménagement de l'aérodrome de St André de l'Eure - création de la ludothèque de Breteuil sur Iton

Suite à ces informations, **Yves-Marie RIVEMALE** se déclare plutôt satisfait, il fait part néanmoins de sa vive inquiétude sur les délais de conventionnement du « Contrat de pays » et rappelle les échéances souhaitées par les partenaires d'une négociation finale et définitive en septembre 2015.

Michèle ROUVEIX lui répond qu'elle a bien conscience de ces échéances, mais que l'équipe technique du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton est aujourd'hui soumise à forte contribution : achèvement de la programmation LEADER 2009-2015, préparation de la candidature LEADER 2016-2020, mise en place du service d'instruction des actes d'urbanisme,... Il apparaît ainsi impossible de se soustraire aux objectifs précités. Le Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton essaie donc de travailler au mieux de ses possibilités financières et de ses moyens humains. Elle précise par ailleurs que les travaux d'élaboration du SCOT ont dû être suspendus durant le 1^{er} semestre, et reprendront après la période estivale.

- Schéma de Cohérence Territoriale - SCOT

Jean-Luc BOULOGNE fait part d'un point d'informations sur les dernières étapes d'élaboration du SCOT et celles à venir.

Aussi, il rappelle que le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) a été débattu préalablement et validé provisoirement le 19 décembre 2014 en Comité Syndical. Une synthèse des remarques (au moins une soixantaine) ont été alors prises en compte et la réécriture du dossier de PADD a eu lieu lors du 1^{er} trimestre 2015

Ce PADD est en cours de diffusion auprès des élus, et va également l'être auprès de la population (diffusion d'une synthèse de 4 pages + renvoi au site internet).

Une nouvelle consultation (marché public) va être engagée, en Juin/Juillet 2015, pour l'élaboration des 2 dernières phases : élaboration de la partie règlementaire - DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs ; mise en place de la concertation publique. Il espère donc pouvoir engager les travaux d'élaboration du DOO à partir de Septembre/Octobre 2015.

- Projet de délibérations diverses sur le fonctionnement administratif et financier

Michèle ROUVEIX soumet aux membres du Comité Syndical 3 projets de délibérations :

1. Réponse à l'appel à projets LEADER 2014-2020 et demande de subvention auprès de la Région Haute-Normandie au titre du soutien préparatoire,
2. Approbation du renouvellement du contrat d'acquisition du logiciel de comptabilité SEGILOG,
3. Modifications du compte administratif 2014 et du budget 2015.

Cf. document de travail remis en séance pour plus d'informations.

Ces 3 propositions sont adoptées à l'unanimité.

En l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 20 h 15 précises.

La Présidente

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Rouveix', is written over a horizontal blue line. The signature is stylized and cursive.

Michèle ROUVEIX